

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 25 septembre 2025

En exercice : 18

L'an deux mil vingt cinq

Présents : 11

Le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous la présidence de

Absents : 07

Jean-François PEROCHEAU, Maire

Date de convocation : Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire  
22/09/2025

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MECHINEAU Jean-Luc, GRIMALDI Jean-Claude,  
BIRON Olivier, GUYOT Jean-René, OLIVIERO Delphine, MONNERON Yann,  
MALRIEU Jérôme, ROBIN Myriam, BIBARD Frédéric.

Date d'affichage :  
22/09/2025

Formant la majorité des membres en exercice.  
**Excusés** : MM, De PARSEVAL Anne, DUBOIS Karine, NEAU Pierre, GUERIN  
Sarah, RICHARD Sébastien, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys.,  
**Absents** : M

Madame Anne De PARSEVAL a donné pouvoir à Madame Cécilia CLERC  
Monsieur Jean-Maurice GUILBAUD à donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEROCHEAU

Monsieur Yann MONNERON est nommé secrétaire de séance.

**✓VALIDATION DU PROJET  
SUR IMMEUBLESIS 16 PLACE DES TILLEULS  
CREATION D UN BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et extension de l'immeuble situé 16 place des Tilleuls. Ce projet a été élaboré avec le cabinet d'architecture HILLAIRET-BODIER et le maître d'œuvre CONCEPT'CO.

Ce projet prévoit la création de logements et espaces commerciaux dans le bâtiment existant et également par la construction d'un bâtiment neuf.

Les espaces en rez-de chaussée seront loués et les espaces en R+1 seront destinés à la vente.

Le tableau, ci-après, récapitule les différents espaces :

SUPERFICIE PARCELLE AB 21 577 M <sup>2</sup>		
SUPERFICIE BATIMENT D'HABITATION EXISTANT 131 M <sup>2</sup>		
RDC Destinés à la location		
N° du logement sur plan	Batiment existant	Constuction neuve
1	TYPE	TYPE
2	T2	
Com 01	STUDIO	
Com 02	Local commercial	Local commercial
R+1 Destinés à la vente		
N° du logement sur plan	Batiment existant	Constuction neuve
3	TYPE	TYPE
4	T2	
5	T2	T3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer le suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA ;

Il y a lieu également de nommer ce budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer le budget annexe « Immeubles des Tilleuls »
- **DECIDE** la création d'un budget annexe pour l'opération dénommée : « Immeubles des Tilleuls », budget assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et dont le début d'exercice comptable est au 01/10/2025.
- **-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-François PEROCHEAU



Le Secrétaire de séance,  
Yann MONNERON